

GLOBAL X

par Mirae Asset

FNB GLOBAL X ACTIF REVENU FIXE MONDIAL (HAF : TSX)

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 7

Faits saillants de nature financière 12

Rendement passé 15

Sommaire du portefeuille de placements 16

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 18**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 19

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière22

État du résultat global23

État de l'évolution de la situation financière24

État des flux de trésorerie25

Tableau des placements26

Notes annexes 31

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

Alors que nous terminons l'année 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant plus de 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à offrir des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles conçues pour être informatives et pertinentes.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En 2025, nous avons lancé 30 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, et notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Dans les derniers mois de 2025, nous avons poursuivi sur notre élan en lançant cinq nouveaux FNB, y compris le FNB Global X Options d'achat couvertes Argent (« **AGCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs de cuivre (« **CPCC** »), premier FNB d'options d'achat couvertes de cuivre au monde. D'autres lancements importants comprennent notre FNB Global X Indice Hang Seng TECH Chine (« **CHQQ** »), ce dernier offrant aux investisseurs un moyen de saisir les occasions mondiales qui se présentent à un rythme effréné en Chine. Nous avons aussi élargi notre gamme à revenu fixe avec le lancement du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 1-3 ans (« **TSTX** ») et du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 20 ans et plus (« **TLTX** ») pour offrir une exposition aux bons du Trésor américain au moyen de produits conçus pour les investisseurs canadiens.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Les rendements de HAF et pour ses porteurs de parts sont fonction du rendement des titres de créance (y compris des placements assimilables à des créances) qui sont détenus directement ou indirectement par HAF.

HAF applique une stratégie qui vise à optimiser la répartition tactique de l'actif entre des titres de créance (y compris des catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) et qui mise sur la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des émetteurs qui, de l'avis du sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants. Afin de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque, HAF utilise une stratégie de répartition tactique de l'actif qui misera sur l'utilisation de titres de créance (y compris de titres assimilables à des titres de créance), et éventuellement des fonds inscrits en bourse, afin de fournir une exposition principalement aux rendements de sociétés nord-américaines et de gouvernements étrangers.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HAF peut être exposé à des titres de fonds négociés en bourse ainsi qu'à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui fournissent une exposition aux marchés des titres à revenu fixe mondiaux, ce qui pourrait comprendre notamment des obligations du gouvernement canadien et de gouvernements étrangers, des titres de créance à rendement élevé et des titres de créance de bonne qualité de sociétés nord-américaines, des titres d'actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) ainsi que des titres du Trésor.

HAF reçoit des services de sous-conseiller de la part de l'équipe de répartition de l'actif de son sous-conseiller. Le sous-conseiller est l'une des plus importantes sociétés de gestion de portefeuille au Canada. Il fournit des solutions de placement à des clients institutionnels et agit à titre de sous-conseiller pour des organismes de placement collectif et des portefeuilles de gestion privée.

Le sous-conseiller de HAF répartit le portefeuille de placements de HAF entre les titres de créance (y compris les catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) en utilisant son processus de répartition tactique de l'actif, son analyse des indicateurs psychologiques et ses prévisions économiques courantes. Le processus de répartition tactique de l'actif du sous-conseiller utilise une combinaison de recherches fondamentales sur l'économie et sur le marché, y compris une analyse du cycle économique et des taux d'intérêt. La durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché du portefeuille seront activement gérés pour tirer parti des prévisions du sous-conseiller quant aux fluctuations des taux d'intérêt et aux tendances du crédit afin d'établir un profil risque/récompense optimal pour HAF.

Le portefeuille de placement de HAF pourrait comprendre les FNB avec effet de levier. Conformément à la dispense obtenue des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières qui permet à HAF d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier, HAF n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier qui utilisent des instruments financiers assurant une corrélation avec le rendement d'un « indice autorisé » au sens du Règlement 81-102.

HAF peut, à l'occasion, utiliser des instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés et des swaps sur défaillance de crédit, pour gérer la durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché.

Plusieurs des titres dans lesquels HAF investit directement ou indirectement peuvent être libellés en une devise autre que le dollar canadien. Dans certains cas, la devise dans laquelle les parts de HAF sont négociées peut être différente de la devise des obligations dans lesquelles il investit. Quand le sous-conseiller détermine qu'il serait dans l'intérêt de HAF de le faire, le sous-conseiller utilisera des instruments dérivés pour couvrir la valeur des titres du portefeuille de HAF qui sont libellés en devises contre les risques de fluctuation de cette devise par rapport au dollar canadien. Il est prévu que le montant couvert variera de temps à autre.

Il y a lieu de se reporter au prospectus le plus récent du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAF en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 2,70 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice composé, formé aux deux tiers de l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Corporate Bond (l'« indice Corporate Bond ») et au tiers de l'indice Barclays Capital US High Yield Very Liquid (l'« indice High Yield »), a affiché un rendement de 5,82 % pour la même période.

L'indice Corporate Bond suit le rendement des titres d'emprunt garantis et titrisés de sociétés de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada.

L'indice High Yield est conçu pour assurer le suivi des titres plus liquides du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellés en dollars américains. Les titres sont classés comme étant à rendement élevé si la notation moyenne des agences Moody's, Fitch et S&P est Ba1/BB+/BB+ ou inférieure. Les obligations d'émetteurs issus des marchés émergents de pays à risque sont exclues.

Revue générale du marché

En 2025, les marchés des capitaux partout dans le monde ont fait preuve d'une résilience remarquable, malgré la complexité de la situation macroéconomique attribuable aux tensions géopolitiques fluctuantes, aux politiques changeantes des banques centrales et aux îlots de ralentissement économique. Les marchés, soutenus par des mesures d'assouplissement monétaire synchronisées et un regain de l'appétit pour le risque à l'échelle mondiale, ont terminé l'année sur des assises solides, les actifs porteurs de risque ayant surpassé les attentes.

Tout au long de 2025, les banques centrales ont joué un rôle décisif dans l'évolution des marchés. La Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont toutes deux progressivement accru leurs mesures d'assouplissement au fur et à mesure que l'économie montrait des signes de ralentissement. L'année a débuté dans un contexte d'incertitude concernant les politiques et les échanges commerciaux, particulièrement après les annonces sur les tarifs douaniers au début du mois avril, mais le climat s'est considérablement amélioré lorsque les décideurs ont assoupli leurs positions et que les réductions de taux anticipées se sont concrétisées.

Les courbes de rendement se sont accentuées dans les grandes économies. Au Canada, le rendement des obligations à 2 ans a reculé de 34 points de base au cours de l'année, alors que le rendement des obligations à 10 ans a augmenté de 21 points de base. Aux États-Unis, le rendement des obligations du Trésor à 2 ans a reculé de 77 points de base et celui des obligations à 10 ans, de 40 points de base, ce qui reflète l'évolution des attentes en matière de croissance et la forte demande pour la duration.

Lorsque le quatrième trimestre est arrivé, le discours était dominé par les perspectives d'ajustements supplémentaires au début de 2026, ce qui a contribué à maintenir un contexte d'appétit pour le risque même si les données économiques mitigées et les événements géopolitiques ont donné lieu à des épisodes de volatilité.

Les marchés des taux ont offert des rendements inégaux entre les régions :

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les obligations souveraines d'Europe et les obligations Gilt du Royaume-Uni ont été toute l'année à la traîne des obligations du Trésor américain, la faible croissance régionale et les communications prudentes de la part des banques centrales ayant miné la confiance des investisseurs.

La courbe des taux japonais a continué de s'accroître, les rendements dans la partie à long terme étant volatils en raison de la faible dynamique des enchères et des préoccupations budgétaires persistantes. Ces thèmes se sont répétés tout au long de l'année et se sont intensifiés au quatrième trimestre.

Dans l'ensemble, les marchés du crédit ont été favorables tout au long de 2025. Le resserrement des écarts sur les marchés des obligations de catégorie investissement et des obligations à rendement élevé s'explique à la fois par la stabilité des données fondamentales des sociétés, la politique monétaire favorable et la demande soutenue. Bien que certains secteurs à rendement élevé, comme celui de l'énergie, aient connu des épisodes d'élargissement des écarts plus tôt dans l'année, la tendance générale a plutôt été maintenue, les écarts se resserrant davantage vers la fin de l'année.

Revue du portefeuille

Dans un contexte macroéconomique mondial difficile et inégal, la stratégie a livré une performance mitigée mais résiliente en 2025, soutenue par une gestion active de la durée, une répartition sectorielle sélective et un positionnement rigoureux en matière de titres de créance. Bien que le portefeuille ait eu un rendement variable d'un trimestre à l'autre, il a démontré sa capacité à tenir bon devant les dynamiques changeantes en matière de croissance et de politiques, affichant un rendement légèrement inférieur à celui de l'indice à la fin de l'année.

Le principal moteur de la performance au cours de l'année a été le positionnement actif en matière de durée, en particulier les positions acheteur à l'égard du dollar américain, de la livre sterling et du peso mexicain, qui ont été profitables lorsque la croissance a perdu de l'élan et que les marchés se sont mis à anticiper de plus en plus les mesures d'assouplissement des banques centrales. Le positionnement sur la courbe des taux, notamment les stratégies favorisant des courbes de rendement plus prononcées, a également été avantageux pendant les périodes de volatilité des taux.

La répartition entre les secteurs a aussi été une source importante de valeur. L'exposition aux obligations des marchés émergents en monnaie forte, notamment celles de la Colombie et du Mexique, a considérablement accru le rendement, puisque les écarts de taux se sont resserrés en raison de l'amélioration des données économiques fondamentales et du retour à la normale post-événementiel de ces pays. Certaines positions sur titres à rendement élevé ont également été favorables au cours de l'année, soutenues par le portage et le regain d'optimisme dans les secteurs ciblés.

La stratégie a conservé une approche sélective et défensive à l'égard des titres de créance, privilégiant le portage tout en demeurant prudente dans un contexte de croissance plus faible et d'accentuation des disparités. Bien que la répartition sectorielle ait ajouté de la valeur dans l'ensemble, la sélection de titres a nuí au rendement, en raison surtout de l'exposition au secteur pétrochimique industriel, qui a connu un élargissement persistant des écarts de taux alors que le cycle des taux peu élevés se prolonge. Cette exposition a pesé sur les résultats au cours de l'année, mais l'équipe continue de voir un potentiel de reprise à moyen terme.

Pour ce qui est des titres de catégorie investissement, le portefeuille a privilégié les secteurs défensifs, tout en repérant des occasions intéressantes sur le plan de la titrisation, en particulier dans les actifs liés aux centres de données et aux fibres. L'exposition aux obligations à rendement élevé est demeurée sélective, concentrée sur les émetteurs des secteurs des communications, des produits industriels et de la défense, où la valeur relative était la plus attrayante.

Le positionnement régional a été activement ajusté tout au long de l'année. Au Japon, la stratégie est passée d'une durée courte, qui était maintenue depuis longtemps, à une durée plus longue, étant donné que l'accentuation de l'extrémité à long terme de la courbe des taux est devenue plus attrayante, puis a terminé l'année en position neutre. Cette flexibilité reflète la volonté de l'équipe de s'adapter à l'évolution de la dynamique structurelle.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

Dans un contexte macroéconomique où le sous-conseiller constate une certaine faiblesse dans les données sur l'emploi, il s'agit habituellement de signes annonciateurs d'une conjoncture économique difficile. Le sous-conseiller s'attend à ce que les banques centrales des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Amérique latine adoptent une posture plus accommodante pour protéger leur économie. En revanche, il prévoit que la Banque centrale européenne et la Banque du Canada devraient opter pour le statu quo.

Le marché obligataire mondial offre de nombreuses opportunités et la catégorie d'actifs est attrayante compte tenu de la hausse des taux à l'échelle mondiale. Le sous-conseiller s'attend à un ralentissement économique au cours des prochains trimestres et préfère le risque lié à la duration alors qu'il est sélectif en ce qui a trait au risque de crédit. Le sous-conseiller préfère aussi conserver des réserves qui pourront être déployées lorsque les écarts de crédit s'élargiront. À partir du premier trimestre de 2026, la stratégie permettra de faire face à différents environnements de marché, grâce à l'excellent écart de rendement que procure un profil général de titres de première qualité et à des sources de revenu diversifiées.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 1 716 694 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 297 673 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 429 256 \$ (325 319 \$ en 2024), dont une tranche de 39 259 \$ (57 585 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 2 851 967 \$ aux porteurs de parts (1 962 222 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	7,08	7,25	6,94	7,66	7,67 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,38	0,41	0,40	0,34	0,22
Total des charges	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	0,09	(0,01)	(0,04)	(0,68)	(0,17)
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	(0,25)	(0,14)	0,40	(0,10)	0,16
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,17	0,21	0,72	(0,49)	0,16
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,32)	(0,35)	(0,35)	(0,30)	(0,13)
À partir des dividendes	–	–	–	–	(0,04)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,04)	–	–	–
Remboursement de capital	(0,03)	–	(0,04)	–	(0,01)
Total des distributions³⁾	(0,35)	(0,39)	(0,39)	(0,30)	(0,18)
Actif net à la clôture de l'exercice⁴⁾	6,92	7,08	7,25	6,94	7,66 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative (en milliers)	65 025	42 926	30 084	22 652	32 438 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	9 396	6 062	4 151	3 266	4 236
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,59 %	0,59 %	0,57 %	0,67 %	0,72 %
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,59 %	0,59 %	0,57 %	0,56 %	0,56 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,66 %	0,75 %	0,84 %	0,97 %	0,96 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,09 %	0,07 %	0,01 %	0,06 %	0,05 %
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,09 %	0,07 %	0,01 %	0,06 %	0,04 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	296,47 %	216,58 %	280,37 %	181,22 %	79,08 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	6,92	7,08	7,25	6,94	7,66 \$
Cours de clôture	6,94	7,09	7,24	6,92	7,67 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de l'exercice.
6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

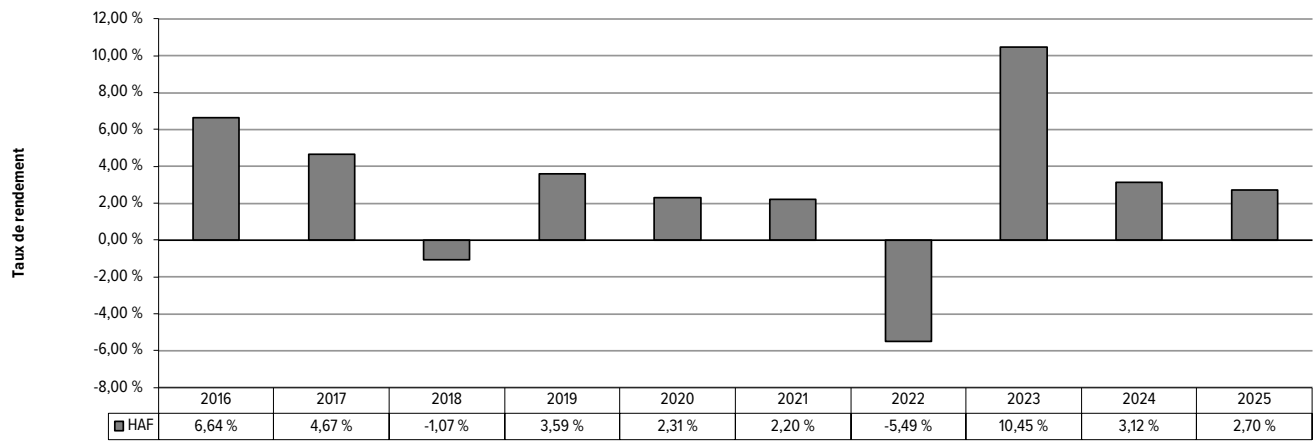
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	77 %	14 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d’autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d’investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n’est assorti d’aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l’extérieur d’un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l’impôt, et ce, qu’ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d’une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d’une période à l’autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d’un placement à compter du premier jour d’une période donnée jusqu’à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 juillet 2009.

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2025 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu’à illustrer l’incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
FNB Global X Actif revenu fixe mondial	2,70 %	5,36 %	2,47 %	2,83 %	2,10 %
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	4,33 %	6,56 %	1,43 %	3,14 %	4,16 %
Indice Barclays Capital US High Yield Very Liquid	8,79 %	10,02 %	4,17 %	6,15 %	7,32 %
Indice composé	5,82 %	7,71 %	2,34 %	4,14 %	5,21 %
Indice Bloomberg Global Aggregate Bond	8,17 %	3,98 %	-2,15 %	1,27 %	1,60 %

Le FNB a commencé ses activités le 20 juillet 2009.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe mondiaux	30 475 670 \$	46,87 %
Titres à revenu fixe américains	23 002 657	35,37 %
Titres à revenu fixe canadiens	4 724 615	7,27 %
Titres supranationaux	2 719 189	4,18 %
Contrat à terme - couverture des devises*	137 507	0,21 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 473 219	5,34 %
Autres actifs, moins les passifs	491 794	0,76 %
	65 024 651 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations gouvernementales	40 098 436 \$	61,66 %
Obligations de sociétés	20 226 443	31,11 %
Titres adossés à des actifs	597 252	0,92 %
Contrat à terme - couverture des devises*	137 507	0,21 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 473 219	5,34 %
Autres actifs, moins les passifs	491 794	0,76 %
	65 024 651 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2025

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligation du Trésor des États-Unis	25,40 %
Bon du Trésor du Royaume-Uni	7,77 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,34 %
Braskem Netherlands Finance BV	3,51 %
Ecopetrol SA	3,42 %
République fédérale d'Allemagne	3,28 %
Royaume des Pays-Bas	3,05 %
République française	2,93 %
Royaume d'Espagne	2,63 %
États-Unis mexicains	2,43 %
Bellis Acquisition Co. PLC	2,17 %
Gouvernement du Japon	1,64 %
Rio Smart Lighting SARL	1,52 %
Cloud Capital Holdco L.P.	1,49 %
Telesat Canada / Telesat LLC	1,47 %
Royaume de Belgique	1,34 %
Frontier Issuer LLC	1,29 %
SA Global Sukuk Ltd.	1,24 %
Union européenne	1,22 %
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,21 %
Compass Datacenters Issuer II LLC	1,12 %
Corus Entertainment Inc.	1,10 %
Banque européenne d'investissement	1,07 %
Top Aces Inc.	1,04 %
Directv Financing LLC	0,96 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif revenu fixe mondial (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif revenu fixe mondial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB Global X Actif revenu fixe mondial (le « FNB »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- l'état du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos à ces dates;
- l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l. / SNCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Robert D'Arofi.

Toronto, Canada

Le 16 mars 2026

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 473 219 \$	750 653 \$
Placements (note 6)	60 922 131	41 837 971
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	812 772	634 951
Actifs dérivés (note 3)	202 138	106 663
Total des actifs	65 410 260	43 330 238
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	29 315	18 909
Frais d'exploitation à payer	11 550	5 085
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	5 744	2 134
Distribution à payer	274 369	127 305
Passifs dérivés (note 3)	64 631	250 712
Total des passifs	385 609	404 145
Actif net	65 024 651 \$	42 926 093 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	9 396 189	6 062 152
Actif net par part	6,92 \$	7,08 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	3 061 042 \$	2 054 820 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	5 606	5 873
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	743 169	(71 479)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(11 276)	2 959
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(2 061 836)	(704 175)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(20 011)	9 675
	1 716 694	1 297 673
Charges (note 9)		
Frais de gestion	284 758	182 602
Honoraires d'audit	8 087	8 808
Honoraires du comité d'examen indépendant	606	708
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	36 021	34 133
Honoraires juridiques	1 101	2 246
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	16 170	13 892
Frais d'administration	26 644	26 908
Coûts de transaction	50 822	25 189
Retenues fiscales	5 047	30 833
	429 256	325 319
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(39 259)	(57 585)
	389 997	267 734
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 326 697 \$	1 029 939 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,17 \$	0,21 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	42 926 093 \$	30 083 502 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	1 326 697	1 029 939
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	27 771 104	14 940 673
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(4 211 298)	(1 248 277)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	64 022	82 478
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(2 595 983)	(1 785 489)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(176 733)
Remboursement du capital	(255 984)	–
Actif net à la clôture de l'exercice	65 024 651 \$	42 926 093 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 326 697 \$	1 029 939 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(743 169)	71 479
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(905 231)	(1 481 589)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	2 061 836	704 175
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	552	232
Achat de placements	(178 371 035)	(89 092 553)
Produit de la vente de placements	158 591 883	76 696 894
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(177 821)	(202 296)
Charges à payer	16 871	9 123
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(18 199 417)	(12 264 596)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu/(versé) de l'émission de parts	27 771 104	14 940 673
Montant (versé)/reçu au rachat de parts	(4 207 688)	(1 246 143)
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 640 881)	(1 885 262)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	20 922 535	11 809 268
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	2 723 118	(455 328)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(552)	(232)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	750 653	1 206 213
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 473 219 \$	750 653 \$
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	2 876 661 \$	1 822 765 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 513 \$	(202) \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (46,87 %)			
Obligations de sociétés (32,08 %)			
Bogota Distrito Capital, à fonds amort., remb. par ant., 13,14 %, 2035-11-05	1 000 000 000	357 585 \$	364 394 \$
République fédérale d'Allemagne, série G, 2,30 %, 2033-02-15	100 000	152 289	157 888
République fédérale d'Allemagne, 2,60 %, 2035-08-15	700 000	1 103 528	1 105 230
République fédérale d'Allemagne, 1,00 %, 2038-05-15	100 000	126 241	126 976
République fédérale d'Allemagne, à coupon zéro, 2035-05-15	600 000	752 180	742 547
République française, 1,50 %, 2031-05-25	410 000	569 689	616 277
République française, série OAT, 1,25 %, 2036-05-25	1 000 000	1 274 893	1 285 440
Gouvernement du Japon, série 73, 0,70 %, 2051-12-20	225 000 000	1 240 325	1 066 821
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency, série 292, 0,59 %, 2056-10-31	200 000 000	917 936	786 680
Japan Housing Finance Agency, série 335, 0,77 %, 2051-09-20	100 000 000	552 332	449 401
Royaume de Belgique, 4,88 %, 2055-06-10	700 000	918 801	872 123
Royaume d'Arabie saoudite, 3,75 %, 2055-01-21	600 000	551 022	584 709
Royaume d'Espagne, 3,55 %, 2033-10-31	300 000	448 061	500 373
Royaume d'Espagne, 3,25 %, 2034-04-30	355 000	522 344	577 612
Royaume d'Espagne, 1,85 %, 2035-07-30	440 000	583 567	629 648
Royaume des Pays-Bas, 2,50 %, 2034-07-15	607 500	905 288	952 363
Royaume des Pays-Bas, 2,50 %, 2035-07-15	665 000	1 036 993	1 031 884
New South Wales Treasury Corp., 2,25 %, 2041-05-07	750 000	438 804	442 442
République d'Autriche, 2,90 %, 2033-02-20	355 000	524 964	573 688
République du Chili, 6,00 %, 2033-04-01	300 000 000	477 817	483 980
République de Colombie, remb. par ant., 5,00 %, 2032-09-19	300 000	483 161	464 172
République de Colombie, remb. par ant., 5,00 %, 2045-06-15	150 000	148 692	150 449
République de Finlande, 0,13 %, 2036-04-15	225 000	260 578	264 610
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,25 %, 2034-07-31	450 000	825 732	822 674
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,50 %, 2035-03-07	55 000	102 453	101 948
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 0,63 %, 2035-07-31	2 686 500	3 388 743	3 496 000
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 1,50 %, 2053-07-31	737 500	609 997	627 700
États-Unis mexicains, remb. par ant., 2,66 %, 2031-05-24	500 000	614 187	612 500
États-Unis mexicains, série M, 8,00 %, 2055-04-29	150 000	982 857	971 739
		20 871 059	20 862 268
Obligations de sociétés (14,79 %)			
Bellis Acquisition Co. PLC, remb. par ant., 8,13 %, 2030-05-14	500 000	870 583	862 803
Bellis Acquisition Co. PLC, remb. par ant., 8,00 %, 2031-07-01	350 000	551 938	548 567
BNP Paribas, taux variable, remb. par ant., 4,38 %, 2033-03-01	250 000	342 686	341 332
BNP Paribas SA, taux variable, remb. par ant., 4,49 %, 2035-09-03	200 000	200 000	201 727
Braskem Netherlands Finance BV, remb. par ant., 4,50 %, 2028-01-10	2 850 000	2 453 956	1 611 637

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Braskem Netherlands Finance BV, 4,50 %, 2030-01-31	800 000	946 264	430 003
Braskem Netherlands Finance BV, taux variable, remb. par ant., 8,50 %, 2081-01-23	1 000 000	971 507	240 196
Ecopetrol SA, 5,88 %, 2045-05-28	2 178 000	2 244 528	2 226 679
Empresas Publicas de Medellin ESP, remb. par ant., 8,38 %, 2027-11-08	1 100 000 000	349 871	367 504
Legal & General Group PLC, taux variable, perp., 5,63 %, 2031-03-24	325 000	582 871	580 811
Orbia Advance Corp. SAB de CV, remb. par ant., 7,50 %, 2035-05-13	200 000	295 384	266 648
Petroleos Mexicanos, 6,75 %, 2047-09-21	16 000	18 405	18 071
Rio Smart Lighting SARL, à fonds amort., 12,25 %, 2032-09-20	4 234 980	964 214	988 070
SA Global Sukuk Ltd., remb. par ant., 4,63 %, 2035-09-17	600 000	818 469	803 877
Saudi Arabian Oil Co., 4,25 %, 2039-04-16	100 000	124 933	125 477
		11 735 609	9 613 402
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX		32 606 668	30 475 670

TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (35,37 %)

Obligations de sociétés (25,40 %)

Obligation du Trésor des États-Unis, 1,13 %, 2028-08-31	2 885 000	3 731 573	3 721 522
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2030-04-30	600 000	828 031	830 736
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2030-07-31	475 000	659 064	660 887
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-09-30	450 000	626 114	615 910
Obligation du Trésor des États-Unis, 0,88 %, 2030-11-15	375 000	446 672	450 479
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 2030-12-31	500 000	691 695	687 428
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 2033-02-15	517 000	664 293	690 829
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2034-02-15	1 158 000	1 546 945	1 587 737
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	1 602 000	2 141 779	2 169 665
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2035-05-15	925 000	1 267 630	1 283 198
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2035-08-15	1 275 000	1 792 493	1 766 681
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2035-11-15	250 000	340 305	338 982
Obligation du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2045-08-15	100 000	106 750	103 413
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2045-11-15	525 000	705 092	706 852
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-05-15	475 000	526 798	529 986
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2055-05-15	275 000	367 812	372 674
		16 443 046	16 516 979

Obligations de sociétés (9,97 %)

Athene Global Funding, 5,54 %, 2035-08-22	430 000	592 302	593 673
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,48 %, 2036-09-21	325 000	393 995	392 195
Cloud Capital Holdco L.P., cat. A2, série 24-1A, remb. par ant., 5,78 %, 2049-11-22	250 000	349 412	345 977

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Cloud Capital Holdco L.P., cat. A2, série 24-2A, remb. par ant., 5,92 %, 2049-11-22	450 000	642 431	625 873
Compass Datacenters Issuer II LLC, cat. A1, série 24-1A, remb. par ant., 5,25 %, 2049-02-25	275 000	386 225	380 654
Compass Datacenters Issuer II LLC, cat. A1, série 25-1A, remb. par ant., 5,32 %, 2050-05-25	250 000	355 228	346 978
Directv Financing LLC, remb. par ant., 8,88 %, 2030-02-01	450 000	612 715	626 418
Frontier Issuer LLC, cat. A2, série 23-1, remb. par ant., 6,60 %, 2053-08-20	400 000	557 443	554 220
Frontier Issuer LLC, cat. A2, série 24-1, remb. par ant., 6,19 %, 2054-06-20	200 000	273 312	283 637
Hotwire Funding LLC, cat. A2, série 23-1A, remb. par ant., 5,69 %, 2053-05-20	100 000	140 755	138 593
Kentucky Power Cost Recovery LLC, à fonds amort., 5,30 %, 2045-09-01	300 000	409 893	424 910
Oracle Corp., remb. par ant., 3,60 %, 2040-04-01	225 000	236 270	229 958
Oracle Corp., remb. par ant., 5,38 %, 2040-07-15	175 000	220 299	215 665
Retained Vantage Data Centers Issuer LLC, cat. A2B, série 23-1A, remb. par ant., 5,25 %, 2048-09-15	300 000	265 706	303 807
ViacomCBS Inc., taux variable, remb. par ant., 6,25 %, 2057-02-28	375 000	468 335	464 201
Zayo Issuer LLC, cat. A2, série 25-2A, remb. par ant., 5,95 %, 2055-06-20	250 000	346 063	352 590
Zayo Issuer LLC, cat. A2, série 25-3A, remb. par ant., 5,57 %, 2055-10-20	150 000	206 798	206 329
		6 457 182	6 485 678
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		22 900 228	23 002 657
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (7,27 %)			
Obligations de sociétés (6,35 %)			
Corus Entertainment Inc., remb. par ant., 5,00 %, 2028-05-11	1 960 000	983 531	715 400
Kruger Products Inc., remb. par ant., 6,25 %, 2032-12-10	250 000	250 000	251 726
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2081-06-15	350 000	288 875	340 945
Sagcor Financial Co. Ltd., remb. par ant., 6,36 %, 2029-06-20	575 000	586 374	596 317
Saturn Oil & Gas Inc., remb. par ant., 9,63 %, 2029-06-15	438 000	617 139	593 329
Telesat Canada / Telesat LLC, remb. par ant., 5,63 %, 2026-12-06	870 000	702 832	954 459
Top Aces Inc., remb. par ant., 9,00 %, 2030-03-13	650 000	650 875	675 187
		4 079 626	4 127 363
Titres adossés à des actifs (0,92 %)			
Cologix Data Centers Issuer LLC, cat. A2, série 22-1CAN4, remb. par ant., 4,94 %, 2052-01-25	600 000	588 260	597 252
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		4 667 886	4 724 615

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES SUPRANATIONAUX (4,18 %)			
Obligations de sociétés (4,18 %)			
Africa Finance Corp., 2,88 %, 2028-04-28	250 000	334 620	330 270
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 25,00 %, 2026-02-07	200 000 000	274 172	184 481
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, à coupon zéro, remb. par ant., 2036-01-22	5 000 000	130 791	127 510
Banque européenne d'investissement, à coupon zéro, 2035-02-20	7 750 000	703 883	698 947
Union européenne, série NGEU, 3,00 %, 2034-12-04	495 000	751 156	793 535
International Finance Corp., 11,75 %, 2030-07-18	2 365 000	570 146	584 446
		2 764 768	2 719 189
TOTAL DES TITRES SUPRANATIONAUX		2 764 768	2 719 189

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,21 %)

Contrats de change à terme (0,21 %)

Contrat de change à terme visant l'achat de 350 000 \$ US pour 317 488 500 CLP échéant le 26 janvier 2026	—	(3 867)
Contrat de change à terme visant l'achat de 250 000 \$ US pour 977 500 000 COP échéant le 4 février 2026	—	(6 027)
Contrat de change à terme visant l'achat de 25 680 000 ¥ pour 3 000 000 MXN échéant le 17 mars 2026	—	(668)
Contrat de change à terme visant l'achat de 37 193 546 \$ CA pour 27 110 582 \$ US échéant le 18 mars 2026	—	98 202
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 605 342 \$ CA pour 291 800 350 ¥ échéant le 18 mars 2026	—	40 461
Contrat de change à terme visant l'achat de 11 285 013 \$ CA pour 6 974 399 € échéant le 18 mars 2026	—	32 098
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 274 929 \$ US pour 7 072 160 BRL échéant le 18 mars 2026	—	7 971
Contrat de change à terme visant l'achat de 11 490 000 MXN pour 859 701 \$ CA échéant le 18 mars 2026	—	7 209
Contrat de change à terme visant l'achat de 421 829 \$ CA pour 460 556 \$ AU échéant le 18 mars 2026	—	1 245
Contrat de change à terme visant l'achat de 85 004 \$ US pour 332 500 000 COP échéant le 18 mars 2026	—	(1 221)
Contrat de change à terme visant l'achat de 416 000 € pour 672 986 \$ CA échéant le 18 mars 2026	—	(1 787)
Contrat de change à terme visant l'achat de 887 000 \$ US pour 1 216 791 \$ CA échéant le 18 mars 2026	—	(3 111)

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 717 285 \$ CA pour 22 844 439 MXN échéant le 18 mars 2026		–	(6 307)
Contrat de change à terme visant l'achat de 6 168 384 \$ CA pour 3 359 480 £ échéant le 18 mars 2026		–	(26 691)
		–	137 507
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	137 507
Coûts de transaction		(3)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (93,90 %)		62 939 547 \$	61 059 638 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (5,34 %)			3 473 219
Autres actifs, moins les passifs (0,76 %)			491 794
ACTIF NET (100,00 %)			65 024 651 \$

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 juillet 2009. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAF. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

ii) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 16 mars 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le FNB exerce ses activités. Lorsque les indicateurs de cet environnement sont ambivalents, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, toute correction de valeur pour pertes est comptabilisée en résultat net. Des difficultés financières importantes de la contrepartie, la probabilité qu'elle déclare faillite ou subisse une réorganisation financière et les défauts de paiement indiquent tous qu'une provision pour perte pourrait être dépréciée.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Pour les titres négociés en bourse, leurs cours de clôture sont considérés comme étant la juste valeur s'ils se situent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iv) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

v) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2025, le FNB détenait des équivalents de trésorerie de 4 014 132 \$ (358 651 \$ en 2024).

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées au prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu d'intérêt tiré des instruments de créance, y compris le cumul de l'escompte des obligations à coupon zéro, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est comptabilisé en résultat net sur la durée de vie de l'instrument, indépendamment du calendrier de l'encaissement.

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

j) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 met en place de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux à l'état du résultat global, et améliore l'image donnée des mesures de la performance définies par la direction qui doivent être présentées dans une seule et même note. De plus, elle exige que les entités soient tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante aux 31 décembre 2025 et 2024, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

31 décembre 2025	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	33 324	(33 198)	126	1
Euro	10 509	(10 582)	(73)	(1)
Livre sterling	6 568	(6 195)	373	4
Real brésilien	2 334	(1 737)	597	6
Dollar australien	457	(421)	36	–
Peso mexicain	1 107	(1 083)	24	–
Peso chilien	495	(484)	11	–
Rand sud-africain	–	–	–	–
Zloty polonais	1	–	1	–
Peso colombien	744	(466)	278	3
Couronne norvégienne	27	–	27	–
Yen japonais	2 322	(2 339)	(17)	–
Total	57 888	(56 505)	1 383	14
En pourcentage de la valeur liquidative	89,0 %	-86,9 %	2,1 %	0,0 %

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

31 décembre 2024	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	21 869	(22 281)	(412)	(4)
Euro	9 325	(9 286)	39	–
Livre sterling	3 362	(3 353)	9	–
Real brésilien	264	(250)	14	–
Dollar australien	451	(424)	27	–
Peso mexicain	3 385	(3 567)	(182)	(2)
Peso chilien	10	–	10	–
Rand sud-africain	323	(321)	2	–
Zloty polonais	9	–	9	–
Peso colombien	164	(107)	57	1
Couronne norvégienne	1 402	(1 417)	(15)	–
Total	40 564	(41 006)	(442)	(4)
En pourcentage de la valeur liquidative	94,5 %	-95,5 %	-1,0 %	0,0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
31 décembre 2025	5 205	6 865	7 752	45 925	–	65 747
31 décembre 2024	848	547	2 560	38 876	–	42 831

Au 31 décembre 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 101,1 % (99,8 % au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en presumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

demeurant constantes par ailleurs, était de 4 470 837 \$ (2 900 649 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la duration pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	159 829 \$	96 905 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2025 et 2024 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AAA	15,3 %	10,7 %
AA	48,4 %	37,3 %
A	11,3 %	10,2 %
BBB	8,0 %	17,8 %
BB	5,1 %	16,4 %
B	5,0 %	2,0 %
CCC	1,6 %	0,0 %
C	3,3 %	4,0 %
D	1,5 %	0,9 %
Non coté	1,6 %	0,5 %
Total	101,1 %	99,8 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 25,4 % (23,3 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est remboursable à vue. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	60 324 879	–	–	41 375 064	–
Titres adossés à des actifs	–	597 252	–	–	462 907	–
Contrats de change à terme	–	188 108	–	–	105 755	–
Total des actifs financiers	–	61 110 239	–	–	41 943 726	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(50 601)	–	–	(249 804)	–
Total des passifs financiers	–	(50 601)	–	–	(249 804)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	61 059 638	–	–	41 693 922	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2025	11 073 670 \$	11 659 576 \$
31 décembre 2024	7 376 826 \$	7 747 542 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans l'état du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2025	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	9 645 \$		10 007 \$	
Retenues fiscales	(324)	3,36 %	(220)	2,20 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(3 715)	38,52 %	(3 914)	39,11 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	5 606 \$	58,12 %	5 873 \$	58,69 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	6 062 152	3 934 037	(600 000)	9 396 189	7 973 352
2024	4 150 730	2 086 422	(175 000)	6 062 152	5 000 488

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2025	11 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2024	9 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et n'est donc pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. Par conséquent, le gestionnaire a déterminé que le FNB n'est, en fait, pas imposable et il ne comptabilise donc pas l'impôt sur le résultat à l'état du résultat global ni les actifs ou passifs d'impôt différé à l'état de la situation financière. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Le FNB peut être assujéti à des retenues d'impôt par certains pays sur des revenus de placement et gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus probable pour calculer le passif d'impôt incertain concernant les gains en capital étrangers. Ces revenus et gains en capital sont comptabilisés selon leur montant brut, les retenues fiscales ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital étrangers connexes sont présentées en tant que charges dans l'état du résultat global, et les montants d'impôt à payer sont inclus dans les charges à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt réel à payer à un territoire étranger.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait aucun passif d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
7 841 670 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2025 et 2024. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur l'état de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	188 108	–	188 108	(45 168)	–	142 940
Passifs dérivés	(50 601)	–	(50 601)	45 168	–	(5 433)

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	105 755	–	105 755	(7 428)	–	98 327
Passifs dérivés	(249 804)	–	(249 804)	7 428	–	(242 376)

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle ou qu'il a une influence significative à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

